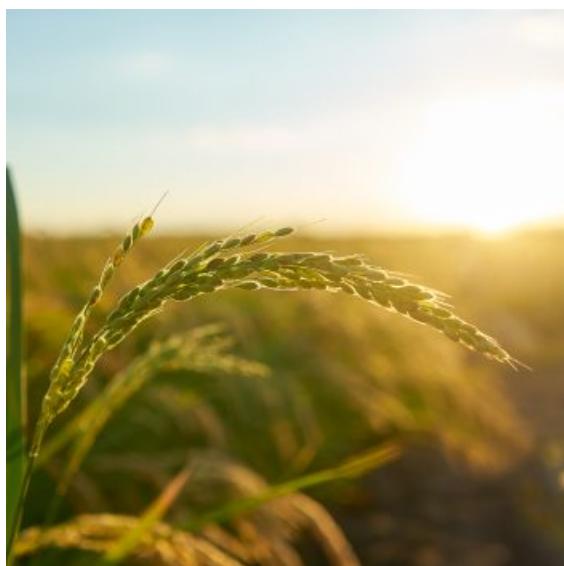


Quand le Sup agricole innove

ACTUS MILITANTES



La poursuite d'études supérieures longues n'est pas aisée pour des titulaires d'un BTSAgricole (ou BTS), les savoirs scientifiques sont bloquants dans la majorité des cas. Pour y pallier, le ministère de l'agriculture développe deux modalités pour les étudiant.es motivé.es qui souhaitent se perfectionner.

Les étudiant.es en BTSAgricole (ou BTS) sont souvent issus de Bac Pro, ou de Bac techno, et n'ont pas le niveau scientifique nécessaire pour intégrer une école d'ingénieur.e ou vétérinaire. D'où la nécessité de mettre en place une classe passerelle, c'est le choix qu'a fait le ministère de l'agriculture pour la rentrée 2025. Ce dispositif remplace une classe de prépa école déjà existante.

Destinée aux titulaires volontaires d'un BTSA ou BTS (certaines spécialités), cette année de formation est accessible sous réserve de réussir un concours d'accès et permettra d'intégrer une école d'ingénieur.e ou vétérinaire du ministère de l'agriculture.

Cette classe propédeutique a vocation à accueillir des étudiant.es qui n'ont pas tou.tes suivi les mêmes enseignements scientifiques. Les volumes horaires en présentiel sont pensés pour permettre aux étudiant.es de bénéficier d'un suivi important à la fois lors des enseignements et au cours de d'un accompagnement personnalisé.

Voulue comme une année de mise à niveau, cette formation accueille au maximum 12 à 15 étudiant.es par classe soit 120 au niveau national. L'accent est mis sur les disciplines scientifiques, le triptyque maths / sciences physiques / biologie est crédité de 36 ECTS sur 60. La réussite des étudiant.es est favorisée par un apprentissage des méthodes de travail, une

personnalisation des réponses pédagogiques et un temps de travail limité hors cours. L'année scolaire se conclue par un examen pour entrer en écoles d'ingénieur.e ou vétérinaire.

Cette hausse des étudiant.es de niveau ingénieur ou vétérinaire va permettre de faire face à la carence dans ces métiers que connaît le monde agricole, en espérant que les vétérinaires s'installeront à la campagne et s'occuperont d'autres animaux que les chats et les chiens.

La rentrée 2025 voit la création de classe post BTSA en un an : le bachelor agro, inscrite dans la nouvelle Loi d'orientation agricole.

Son principal objectif est de répondre à l'augmentation nécessaire des besoins de formations des actif.ves du monde agricole pour faire face aux changements structurels à venir en particulier intégrer les transitions agroenvironnementales et climatiques. Mais également, d'intégrer les méthodes de gestion différentes face à l'augmentation de la taille des exploitations agricoles.

D'ici 2030, ce sont 100 bachelors qui devraient ouvrir en France, en formation initiale scolaire ou par apprentissage. L'accréditation d'ouverture donnée par la DGER à un EPLEFPA ne se fera que si celui-ci s'associe à un établissement supérieur. A noter, que le bachelor sera conduit en un an après un BTSA ou en 3 ans directement à la sortie du bac.

La montée en qualification de ces futur.es professionnel.les ne doit pas cacher le manque de formation de bon nombre de personnes, en particulier du côté des ouvriers et ouvrières. La culture de l'embauche de personnes sans diplôme « sachant se débrouiller » est encore vivace de la part des exploitant.es agricoles.

Reste que pour répondre à cette croissance de formation, le MASA devra octroyer les ressources humaines indispensables à ce challenge, ce qui n'est pas gagné à la vue de la suppression des 45 postes à cette rentrée.

Le SEA-UNSA reconnaît ici la volonté de permettre à des titulaires du BTSA (ou BTS) la possibilité de poursuivre dans des études supérieures longues et de répondre à la demande du maintien d'une agriculture de qualité de France .

[Article publié sur le site UNSA éducation](#)

aHR0cHMIM0EIMkYIMkZ3d3cudW5zYS1IZHVjYXRpb24uY29tJTJGZXJ0aWNsZS0IMkZxdWFuZC1sYS1